

Synthèse des données 2017

La reprise dans le bâtiment, amorcée en 2016, s'est accélérée en 2017, l'activité ayant crû de 4,7 % en volume. Le logement neuf constitue encore une fois le principal vecteur de cette accélération, la production associée s'affichant en progression de 12,8 %, en ligne avec celle du nombre de logements commencés (+11,8 %) qui atteint près de 410 000 unités. Par ailleurs, après plusieurs années de repli, le non résidentiel neuf retrouve enfin de la vigueur, avec une activité en hausse de 3,7 %. Tous les segments de ce marché participent du mouvement, hormis les locaux agricoles et les bâtiments administratifs. Enfin, l'amélioration-entretien a connu une belle année, avec une hausse de 1,4 % de la production en volume, notamment grâce aux bons résultats de la rénovation énergétique du logement qui a bénéficié d'un puissant CITE.

En lien avec la hausse de l'activité, l'emploi dans le bâtiment s'est enfin redressé en 2017. Environ 20 000 postes ont été créés, soit 9 000 salariés et 11 000 intérimaires en équivalent-emplois à temps plein.

Malgré ces bonnes nouvelles, il faut souligner que, faute de redressement des prix bâtiment, les marges des entreprises restent très faibles, ce qui ne leur permet guère de se reconsolider, après huit ans d'une lourde crise.

En 2018, le bâtiment connaîtra une nouvelle hausse de son activité, à hauteur de 2,4 % en volume, soit un rythme de progression divisé par deux. Malgré une baisse des mises en chantier d'environ 10 000 unités, imputable aux dispositions prises en Loi de finances, le logement, poursuivra son essor, mais de façon beaucoup plus mesurée, à +3,4 %. Quant au non résidentiel neuf, il accélèrera nettement à 8,9 %, tous ses segments de marché, hors agricole, contribuant à cette croissance. Le seul bémol viendra de l'amélioration-entretien, en faible croissance, en lien avec la révision du CITE et les mesures affectant le secteur HLM (hausse du taux de TVA, baisse des loyers). Au global, à prix constants, l'activité bâtiment ne retrouvera en 2018 que le niveau atteint en 2013, encore très loin des plus hauts enregistrés sur la période 2006-2008. S'agissant de l'emploi, sur la lancée de 2017, de l'ordre de 30 000 postes (salariés et intérimaires en ETP) seront créés dans le bâtiment en 2018.

Au final, les diverses mesures de la Loi de finances relatives à l'immobilier ne pèseront encore qu'à la marge sur l'activité en 2018, portée par l'élan pris en 2017. Les années 2019 et 2020 seront vraisemblablement plus difficiles, malgré les mesures structurelles positives annoncées dans le cadre de la future loi pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dont la pleine efficacité ne se fera ressentir qu'à partir de 2021.

Source : Conférence de presse de la FFB, Bilan 2017 et prévisions 2018 du 19 décembre 2017

NOTE DE CONJONCTURE

1. Statistiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire

En 2017, 497 000 logements (en données brutes) ont été autorisés à la construction et 418 900 logements ont été mis en chantier, soit une augmentation respectivement de 8,2 % et 15,7 % par rapport à l'année 2016.

1.1. Permis de construire

	Année 2017
Logements individuels purs autorisés	149 000 (13,5%⁽¹⁾)
Logements individuels regroupés autorisés	51 800 (4,5%⁽¹⁾)

⁽¹⁾ Douze derniers mois par rapport aux mêmes douze mois de l'année précédente

1.2. Mises en chantier

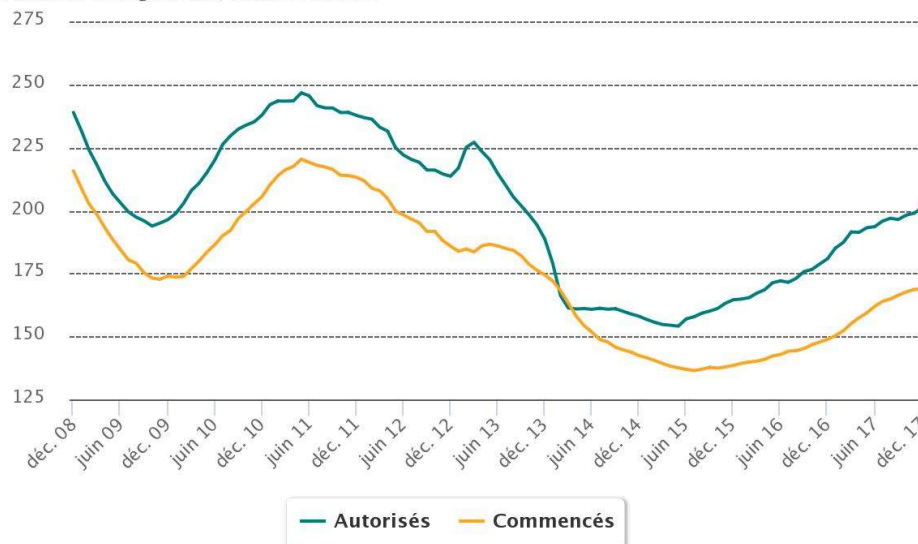
	Année 2017
Logements individuels purs autorisés	129 900 (14,9%⁽¹⁾)
Logements individuels regroupés autorisés	38 800 (8,5%⁽¹⁾)

⁽¹⁾ Douze derniers mois par rapport aux mêmes douze mois de l'année précédente

1.3. Nombre de logements individuels cumulés sur 12 mois (en milliers de logement)

Nombre de logements individuels cumulés sur douze mois

En milliers de logements, données brutes



Les autorisations de logements individuels progressent de 11,1% en 2017 par rapport à 2016. La hausse est plus marquée pour les autorisations de logements individuels purs (+ 13,5 %) que pour celles des logements individuels groupés (+ 4,5 %).

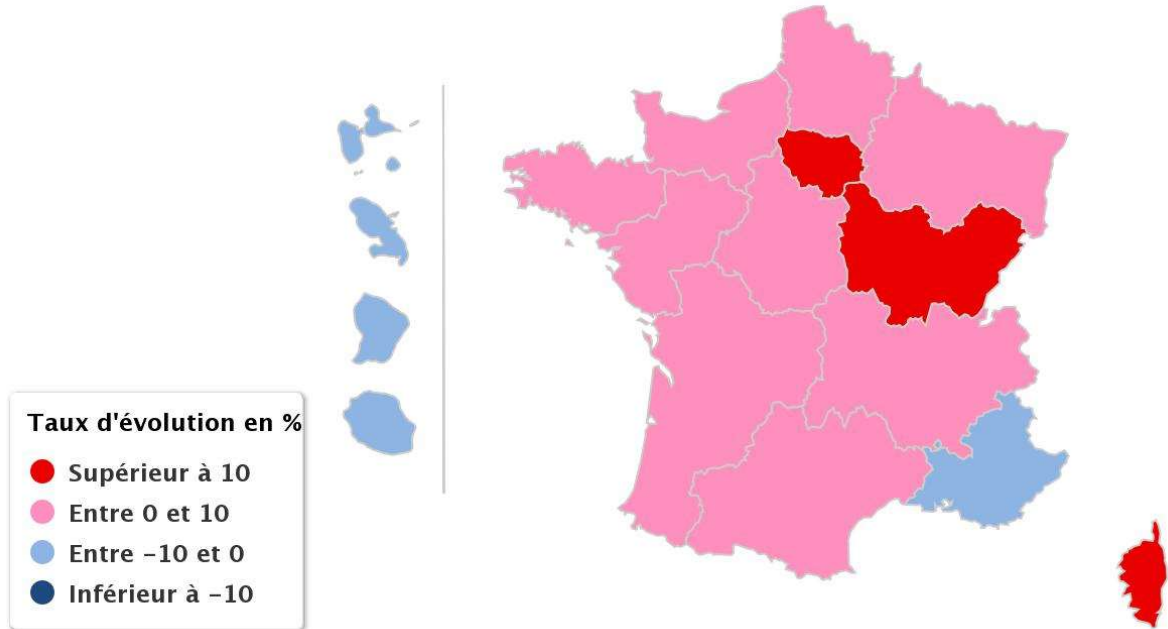
Les mises en chantier des logements individuels affichent une progression de 13,4 % : celles de l'individuel pur sont plus dynamiques (+ 14,9 %) que celles de l'individuel groupé (+ 8,5 %).

NOTE DE CONJONCTURE

1.4. Logements par région (données brutes)

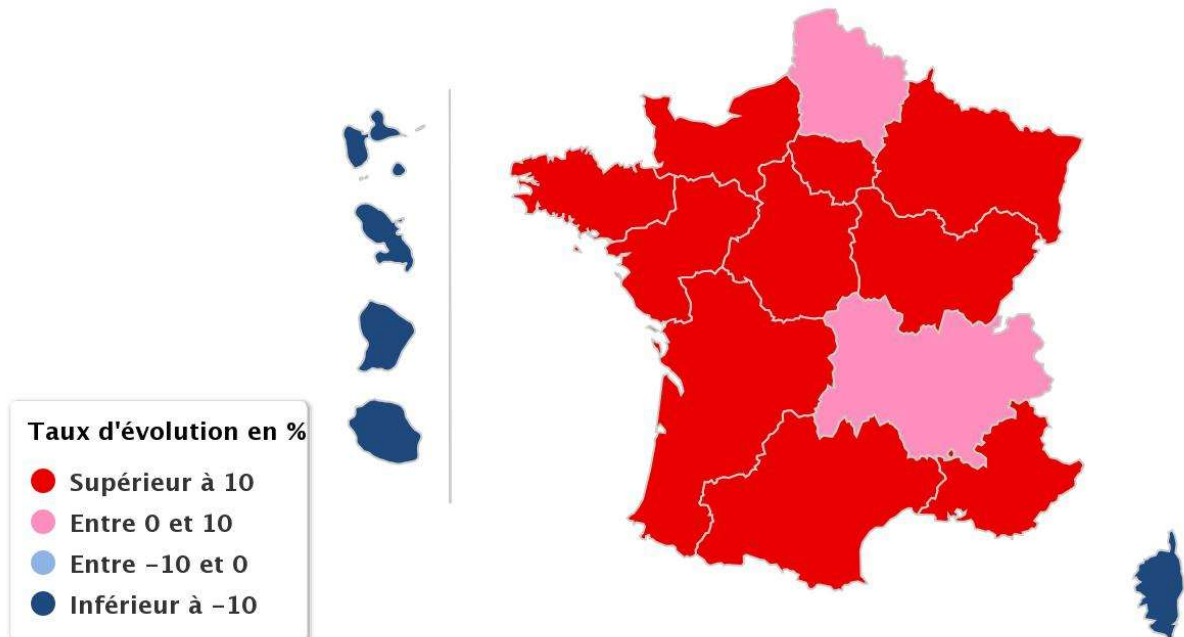
Logements autorisés

(Cumul des douze derniers mois en niveau et en évolution)



Logements commencés

(Cumul des douze derniers mois en niveau et en évolution)



NOTE DE CONJONCTURE

2. Données concernant l'éco-prêt à taux zéro (SGFGAS)

Les données du 4ème trimestre 2017 ne sont pas encore publiées, la présente synthèse tient compte uniquement des 3 premiers trimestres 2017. Un comparatif avec les données 2016 sera réalisé dans la prochaine note de conjoncture (juin 2018).

2.1. Evolution des émissions d'offre d'éco-PTZ

	Nombre d'éco-prêts	Montant total prêté	Montant moyen prêté	Montant moyen des travaux	Durée moyenne
Année 2017 ^(*)	16825	301 911 555 €	17 944 €	22 308 €	125 mois
1 ^{er} trimestre 2017	4 674	84 152 205 €	18 004 €	22 508 €	126 mois
2 nd trimestre 2017	6 309	112 928 098 €	17 900 €	22 132 €	125 mois
3 ^{ème} trimestre 2017	5 729	104 226 384 €	17 958 €	22 360 €	125 mois

^(*) Il s'agit des trimestres définitifs

2.2. Analyse du financement des opérations selon le type d'éco-PTZ

	Nombre d'éco-prêts	Montant total prêté	Montant moyen prêté	Montant moyen des travaux	Durée moyenne
Action seule (complément copro)	2	17 579 €	8 789 €	13 579 €	120 mois
Bouquet de travaux	15 000	284 323 337 €	18 953 €	23 615 €	128 mois
Performance énergétique	206	4 327 829 €	21 014 €	27 638 €	137 mois
Assainissement Non Collectif	1 543	12 310 077 €	7 977 €	9 303 €	99 mois
Complémentaire à un éco-PTZ indiv.	36	327 863 €	9 107 €	12 518 €	117 mois

NOTE DE CONJONCTURE

3. Données concernant les aides des agences de l'eau

3.1. Le poids de l'ANC dans les différents bassins (X^{ème} programme d'intervention 2013-2018)

LE POIDS DE L'ANC DANS LES BASSINS						
Agence de l'eau	Population du bassin	Population en ANC	% de la population en ANC	Nombre d'ANC	Nombre de communes	Nombre moyen d'ANC par commune
AG	7 M	3 M	42,9	1 200 000	6 967	172
AP	4,7 M	0,415 M	8,8	175 000	2 483	70
LB	13 M	3,5 M	26,9	1 400 000	7 358	190
RM	4,3 M	0,276 M	6,4	120 000	3 277	37
RMC	14 M	2,1 M	15,0	900 000	7 969	113
SN	18,2 M	1,7 M	9,3	650 000	8 519	76
TOTAL	61,2 M	10,991 M	18,0	4 445 000	36 573	122

Sources : agences de l'eau et Spanc Info

3.2. Bilan des aides 2015

La réhabilitation de 14 999 installations d'assainissement non collectif a été aidée en 2015, dépassant ainsi la cible de 13 090 installations aidées et le résultat de 2014 (12 410).

Adour Garonne	Pour la troisième année consécutive, les objectifs (2 500) sont largement atteints concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence : 3 018 réhabilitations. Cette dynamique, impulsée par l'agence de l'eau et relayée par les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution pertinente, se poursuit.
Artois-Picardie	Pour la troisième année consécutive, les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence de l'eau : 741 dispositifs réhabilités ont été aidés (738 en 2014) pour une prévision de 740. Cette dynamique positive est liée à l'important travail d'animation mené par l'agence sur cette politique depuis la seconde moitié du 9 ^{ème} programme ainsi qu'à son implication dans les SPANC.
Loire-Bretagne	S'agissant de la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, les aides de l'agence ont continué leur progression par rapport à 2014 (2 590 par rapport à 2 250) mais n'ont, pour la première fois, pas atteint leur cible (3000).
Rhin-Meuse	En matière de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau, l'année 2015 est marquée par une action d'envergure : 887 stations ont été réhabilitées, soit un résultat supérieur à la cible (750) et largement supérieur au résultat 2014 (487 réhabilitations aidées). Les modalités d'aide du 10 ^e programme (taux incitatif de 60 %) expliquent en grande partie cette dynamique.
Rhône-Méditerranée-Corse	Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (5 146 réhabilitations pour un objectif de 2800, et 3 391 réhabilitations en 2014).
Seine-Normandie	Les objectifs ne sont pas entièrement atteints concernant les aides à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : 2 617 réhabilitations aidées contre une prévision de 3 300 (contre 2 786 en 2014 et 3 277 en 2013). La politique reste cependant très dynamique dans ce domaine.

Source : Jaune, Annexe au projet de loi de finances pour 2017, Agences de l'eau, République Française

NOTE DE CONJONCTURE

3.3. Bilan des aides 2016

La réhabilitation de 17 402 installations d'assainissement non collectif a été aidée en 2016, dépassant ainsi la cible de 13 510 installations aidées. Cet indicateur en progression constante depuis 2013 reflète le dynamisme observé dans toutes les agences à l'exception de l'agence Artois-Picardie.

Adour Garonne	Pour la quatrième année consécutive, les objectifs (2 500) sont largement atteints concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence : 3 343 réhabilitations. Ce résultat confirme l'intérêt des collectivités rurales pour ce type de solution.
Artois-Picardie	Pour la première fois depuis quatre ans, l'objectif concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence de l'eau dans l'année n'est pas atteint : 853 dispositifs réhabilités sur un objectif de 910 soit un taux de réalisation de 94 %. Toutefois, la forte dynamique de début de programme permet à ce jour à l'Agence de tenir ses objectifs en cumul pluriannuel : 2 994 dispositifs aidés depuis 2013 pour un objectif de 2 830.
Loire-Bretagne	S'agissant de la réhabilitation d'installations d'ANC, les aides de l'agence ont continué leur progression par rapport à 2014 avec 3 518 installations réhabilitées et aidées en 2016 (2 590 en 2015, 2 250 en 2014) permettant de dépasser l'objectif de 3000 installations. Là encore, les objectifs de fin de programme ont été ajustés aux dynamiques observées sur les 3 premières années.
Rhin-Meuse	En matière de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau, l'année 2016 est à nouveau marquée par une progression très notable de l'indicateur puisque 1 516 stations ont été réhabilitées contre 887 en 2015, soit un résultat nettement supérieur à la cible (1000). Les modalités d'aide du 10e programme (taux incitatif de 60 %) expliquent en grande partie cette dynamique. L'agence indique que, face à cette dynamique, l'enjeu est désormais d'améliorer et homogénéiser les pratiques à l'échelle du bassin versant, notamment par un renforcement de l'information auprès des particuliers.
Rhône-Méditerranée-Corse	Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (4 565 réhabilitations pour un objectif de 2 800).
Seine-Normandie	Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (3 607 réhabilitations pour un objectif de 3 300).

Source : Jaune, Annexe au projet de loi de finances pour 2018, Agences de l'eau, République Française

3.4. Gestion des aides pour 2018

Adour Garonne	Arrêt des aides pour les dossiers reçus après le 1 ^{er} décembre 2017 à l'exception des aides prévues dans des contrats
Artois-Picardie	Pas de modifications prévues à la politique en place
Loire-Bretagne	Dans la limite du budget de 20 M € voté pour 2018
Rhin-Meuse	Limitation des aides aux PAOT et seulement pour les installations soumises à réhabilitation dans un délai ≤ 4 ans
Rhône-Méditerranée-Corse	Arrêt des aides pour les dossiers reçus après le 1 ^{er} novembre 2017
Seine-Normandie	Pas de modifications prévues à la politique en place

Source : PANANC, décembre 2017